

32E10

LAC NEWISKA

Légende

Carte des titres miniers

Statut:	A-Artif. S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Expérée B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-Partie soumise à renouvellement, U-Réduite
Claim désigné carte	
Claim jalonné	A-Artif. S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Expérée N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réduite
aire de titres en traitement	
Bail d'exploitation en fonds marins (BEM)	
Territoire appartenant non désigné	
Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim	
Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)	
aire d'attraction	
Autorisation sans bail	
Certificat d'autorisation	
Déclaration de conformité	
CM (concession minière) ou BM (bail minier)	
CEP (Permit d'exploitation sous forme de bail)	
Le chiffre indiquant le numéro de la partie, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut de site d'exploitation	
Subsistance extraites	
AI Argile	G) Grouver
BI Sable de silex	I) Idétermine
CI Gypse	J) Pierre concassée
DI Pierre dimensionnelle	K) Pierre et minéraux inertes
E) Minera de pice	S) Sable
	N) Terre noire
	T) Tourbe
Statut du site d'exploitation	
CO Ouvert sous conditions	G) Dolomie
CO Ouvert	P) Pierre concassée
CF Fermé	L) Pierre et minéraux inertes
CJ Non autorisé	S) Sable
CT En traitement	U) Autre
Contrainte à l'activité minière	
Contrainte majeure	
TM Territoire réservé à l'état ou soumis au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel	
PT Perimètre urbain	
TC Territoire soumis au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel pour l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel, sont permises)	
TO Territoire où le droit de jalonnez et de désigner sur carte est temporairement suspendu	
TI Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre	
TI Territoire incompatible avec l'activité minière	
Contrainte mineure	
TT Territoire où l'exercice d'activités minières est assujetti à des conditions et obligations déterminées par le ministre	
TF Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre	
À titre indicatif	
IT Information à titre indicatif	
Entente d'Eeyou Istchee Baie-James	
TC Terres de catégorie II	
TC Terres de catégorie III	
Entente Première Nation Abitibiwinni	
EP Entente Plogan	
Entente de principe d'ordre général (EPOG)	
NP Nassinan de Betsamite, Essip, Matshetash, Nutashkuan	
Frontières	
FI Frontière internationale	
FIP Frontière interprovinciale	
FT Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)	
DM Déclinaison moyenne approximative au sud de la carte en 1998 et en 15° avec une variation annuelle décomposée de 0.07	
SR Système de référence géodésique North American 1983	
PTM Projection UTM (Universal Transverse Mercator)	
ZONE 17	
49°30'00" Géodésie géographique	
648000mE. Coordonnée UTM, Zone 17	
Echelle 1:50 000	
1000 0 1000 2000 3000 mètres	

AVIS IMPORTANT
 Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un géopétriographe. D'autre part, la projection géodésique n'est pas connue et ne doit pas être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources ne peut pas être tenu responsable pour les résultats de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

32E14	32E15	32E16
32E11	32E10	32E09
32E06	32E07	32E08

Réalisée par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<http://gestim.mines.gouv.qc.ca>
 La date à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTIM
<https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/intro.asp>

Carte de titres miniers mise à jour le 2024-07-26

